



VILLE DE
Mascouche

MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ RÉFLEXIVE SUR LA RÉALITÉ POLICIÈRE DU QUÉBEC

Présenté au ministère de la Sécurité publique du Québec

Le 15 octobre 2020

1. INTRODUCTION

Tout d'abord, il y a lieu d'indiquer que la Ville de Mascouche appuie entièrement la volonté exprimée dans le cadre de l'élaboration du Livre vert sur l'organisation policière au Québec. Nous saluons cette démarche, qui constitue une belle occasion de moderniser nos organisations et nos institutions policières en tenant compte de la réalité des différentes communautés et de l'évolution de la société québécoise.

Le document **Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience**, constitue un point de départ afin d'amener une réflexion sur la réalité québécoise, près de deux décennies après la dernière réforme ayant mené à la Loi sur la police telle que nous la connaissons. Au cours de cette période, les enjeux associés à la criminalité se sont largement complexifiés, notamment en raison des nouvelles technologies, de l'application du cadre légal, de la désinstitutionnalisation des services offerts aux personnes atteintes de troubles mentaux, ainsi que de la transformation de la communauté.

Tenant compte de ces nouvelles réalités, nous partageons donc cette même volonté d'en arriver à une modernisation de l'organisation policière et du cadre réglementaire actuellement en vigueur afin de s'assurer de pouvoir compter sur une police efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens et l'évolution de notre société.

2. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MASCOUCHE

La Ville de Mascouche est située dans la MRC Les Moulins, dans Lanaudière, voisine de Terrebonne, Repentigny, L'Épiphanie et Saint-Roch-de-l'Achigan. Elle compte 49 466 résidents et est la dixième ville en importance dans la CMM en termes de population et la sixième en termes de superficie parmi les 82 villes qui la compose.

Bien que le territoire soit occupé à 73 % de zone agricole, il peut compter sur noyau urbain bien développé comptant des milieux résidentiels densifiés, de nombreux commerces répartis dans plusieurs zones, ainsi qu'un nouveau parc industriel en cours de déploiement : le Centroparc.

On peut également compter sur le territoire de la Ville de Mascouche une gare de la ligne du train de Mascouche vers le centre-ville de Montréal, 7 écoles primaires et 2 écoles secondaires, 4 centres de la petite enfance et 12 garderies. La ville compte également plus de 40 parcs, des espaces verts en abondance ainsi qu'un réseau cyclable de près de 25 km.

Depuis 2010, la Ville de Mascouche accueille sur son territoire un nouveau quartier général de la Sûreté du Québec, situé à l'intersection des autoroutes 25 et 640.

3. LE SERVICE DE POLICE DE MASCOUCHE

Selon les données colligées en 2019, le Service de police de la Ville de Mascouche comptait un nombre total de 62 policiers avec 33 employés civils. Le budget total du service était de 12 M\$, dont 7.1 M\$ composant la masse salariale du personnel policier.

Les effectifs policiers se composent de 4 cadres, 1 lieutenant-détective, 6 sergents, 6 sergents détectives, 40 agents, 1 agent police jeunesse, 1 technicien identité judiciaire, 1 officier de liaison, 1 agent communautaire et 1 agent de renseignements. En ce qui concerne les employés civils, le service compte sur 1 cadre, 4 employés de soutien, 10 répartiteurs et 18 préposés aux traverses d'écoliers.

Les employés du service de police de Mascouche occupent un nouvel édifice à la fine pointe de la technologie, inauguré en 2017. Représentant un investissement de plus de 10 M\$, ce complexe permet au Service de police de Mascouche de regrouper tous ses départements sous un même toit et surtout, d'offrir des services de qualité dans un environnement mieux adapté à la réalité de la municipalité.

En raison de l'appartenance de la Ville de Mascouche à la Communauté métropolitaine de Montréal, celle-ci a l'obligation d'offrir un service de police qui fournit des services de niveau 2, ce qui est également le cas pour les services de police des municipalités voisines, Repentigny et Terrebonne.

L'Indice de gravité de la criminalité dans la zone desservie par le service était de 40,68 en 2018. À titre de comparable, la moyenne de l'indice pour l'ensemble du Québec était de 56,59 et de 75 pour la Ville de Montréal.¹

4. ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'environnement social et criminel ayant connu de profondes mutations au cours des dernières années, les organisations policières doivent relever le défi de répondre aux exigences légales et aux besoins de la population, qui sont de plus en plus grandissants.

La multiplication des appareils technologiques, la complexité de la cybercriminalité, notamment en ce qui concerne la fraude et le vol d'identité, les changements dans la nature des activités associées au crime organisé et la complexification des enjeux sociaux exigent une super spécialisation des ressources policières.

Cette surspécialisation ne libère pas les corps policiers de répondre à leur mission de base auprès des citoyens. En effet, il faut maintenir et développer des organisations policières municipales en mesure de comprendre et de s'adapter aux enjeux locaux, de fournir aux citoyens des services de police de proximité de qualité (réponse aux appels, patrouille, sécurité routière, enquêtes de premier niveau et programmes de prévention) et de promouvoir la sécurité dans les milieux de vie. Globalement, ce sont les éléments qui figurent actuellement aux obligations du niveau 1 en ce qui a trait à la patrouille, aux enquêtes, aux mesures d'urgence et aux services de soutien.

Tel que mentionné plus haut, le service de police de la Ville de Mascouche a l'obligation légale de délivrer l'ensemble des services de niveau 2, complexifiant ainsi l'organisation policière de la municipalité. Une obligation qui a des répercussions budgétaires, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'équipements spécialisés ou au niveau de la formation des policiers.

En effet, beaucoup de ressources doivent être consacrées afin de répondre à un niveau de service dont la pertinence de certaines obligations peut être questionnable en considérant les besoins sur le territoire.

¹ Statistique Canada. [Tableau 35-10-0187-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré, services de police au Québec](#)

À titre d'exemple, la police de Mascouche doit être en mesure d'intervenir dans le cas de manifestation ou de contrôle de foule avec risque d'agitation, un type d'événement rarissime dans l'historique de la municipalité.

Cette application du cadre normatif associé au niveau 2 se révèle d'autant plus complexe en raison de certaines dispositions enchâssées dans les conventions collectives en vigueur. À titre d'exemple, les formations qui doivent être octroyées selon l'ancienneté plutôt que sur le besoin réel du service. À cet effet, il y aurait lieu que le gouvernement du Québec évalue la possibilité d'intégrer de nouvelles dispositions à même la Loi sur la police afin d'établir certaines normes de base facilitant la gestion organisationnelle.

IL EST RECOMMANDÉ de revoir l'attribution des niveaux de service de police obligatoires;

IL EST RECOMMANDÉ de modifier la Loi sur la police afin d'uniformiser certaines dispositions contenues dans les conventions collectives, et ce, afin de faciliter le recrutement de personnel, de réduire le mouvement de personnel, d'assurer la prévisibilité des coûts et de permettre une plus grande flexibilité des organisations policières, notamment en égard de la formation.

Dans une perspective de gestion plus efficiente des effectifs policiers, il y aurait lieu que le ministère de la Sécurité publique évalue la possibilité au sein des services de police de confier à du personnel civil qualifié certaines tâches ne requérant pas d'être exécutées par des agents de la paix.

IL EST RECOMMANDÉ de réviser la Loi sur la police afin de confier à du personnel civil compétent certaines tâches ne nécessitant pas le statut d'agent de la paix et que ces postes soient identifiés dans cette loi.

En ce qui concerne la gestion des régimes de retraite des policiers au Québec, il y aurait lieu de préconiser l'harmonisation afin de favoriser la mobilité. Nous sommes également d'avis qu'un seul régime de retraite pour l'ensemble des policiers municipaux faciliterait la gestion et le suivi des régimes tout en améliorant la mobilité des cadres.

IL EST RECOMMANDÉ d'harmoniser les régimes de retraite pour les policiers municipaux.

La formation continue et le développement de nouvelles compétences sont des incontournables afin de s'adapter aux nouvelles réalités et d'assurer un niveau d'intervention adéquat. Les dépenses associées à ces formations représentent des investissements importants, tant au niveau de la rémunération que des frais afférents. Alors qu'une forte proportion des effectifs policiers du Québec est répartie dans les corps de police du Grand Montréal, le seul établissement de formation est situé à Nicolet. Dans un souci d'économie de ressource pour les corps policiers municipaux, il y aurait lieu d'implanter un centre de formation dans la région métropolitaine de Montréal.

IL EST RECOMMANDÉ de déployer un centre de service de l'École nationale de police dans le Grand Montréal afin de réduire les coûts afférents à la formation continue et au développement de nouvelles compétences.

5. UNE PLUS GRANDE SYNERGIE ENTRE LES ORGANISATIONS POLICIÈRES MUNICIPALES

La Ville de Mascouche est d'avis que des regroupements de services spécialisés sont nécessaires afin d'atteindre une meilleure efficacité et une efficacité opérationnelle et stratégique accrue. Il y aurait lieu de promouvoir et d'accroître la synergie entre les organisations policières municipales d'une même région ou d'un même secteur.

Il est également nécessaire de poursuivre et d'accentuer les efforts de concertation et de partage des informations à l'échelle locale et régionale afin d'apporter des réponses mieux intégrées face à des phénomènes tels la violence conjugale, la maltraitance des enfants et l'abus des aînés.

Dans ce contexte, il faut évaluer la possibilité de mettre en commun certaines ressources des corps policiers de la Couronne Nord afin de créer une organisation aux capacités accrues. Le tout en maintenant des services de proximité adéquats pour le bénéfice des communautés.

Une telle organisation pourrait accroître l'efficacité des services policiers, tout en maintenant un sentiment de sécurité et de proximité avec les citoyens. La mise en commun de certains services spécialisés, par exemple les centres d'appels d'urgence 911, permettrait également de générer des économies d'échelle, en plus de faciliter l'acquisition et le partage d'équipements spécialisés.

Finalement, il faut s'assurer que le cadre légal soit facilitant pour permettre ce type de regroupement de niveau de service et de partage d'informations.

IL EST RECOMMANDÉ de favoriser le regroupement à l'échelle de la Couronne Nord de Montréal des enquêtes spécialisées et de certains services de soutien de niveau 2 et de certaines autres fonctions.

IL EST RECOMMANDÉ de faciliter le cadre légal, institutionnel et opérationnel pour soutenir et inciter les organisations policières d'une région géographique donnée de conclure des ententes de collaboration multilatérale et de gestion partagée pour des services nécessaires et ponctuels.

IL EST RECOMMANDÉ de faciliter la mise sur pied d'une brigade/escouade mixte issue de tous les corps policiers d'une région à déterminer sur des enjeux reliés aux agressions sexuelles, à la cybercriminalité, à la corruption, à l'usurpation identitaire, au vol de données privées, à la maltraitance des aînés, aux crimes complexes, etc.

6. LE RESPECT DE L'AUTONOMIE MUNICIPALE

La Ville de Mascouche s'inscrit en accord avec les éléments de la police communautaire, dont l'approche de résolution de problèmes et les partenariats avec les autres institutions, les groupes communautaires et les citoyens.

Au cours des dernières années, le Service de police de la Ville Mascouche a déployé différents projets visant à se rapprocher de la communauté. Une approche qui préconise le dialogue et la prévention afin de rendre nos milieux de vie plus sécuritaires.

À titre d'exemple, notons un projet-pilote de déploiement d'une patrouille à vélo dans les parcs et sentiers de la municipalité, la collaboration avec la maison des jeunes en ce qui concerne le travail de rue ou bien la présence d'un agent communautaire auprès des écoles et des organismes.

Bien plus qu'un outil de lutte à la criminalité et de déploiement de mesures coercitives, un service de police est un service de proximité important dans le développement de toute communauté. Il doit être considéré comme un actif territorial en mesure de contribuer au bien-être collectif et dont les actions se doivent de tenir compte du contexte particulier du milieu qu'il dessert. Dans ce contexte, il y a lieu de valoriser le développement d'un lien étroit entre les différentes composantes d'une communauté et de son service de police afin d'établir une réelle proximité et rendre l'action policière plus efficace et alignée avec l'intérêt collectif.

IL EST RECOMMANDÉ de reconnaître le rôle essentiel des services de police municipaux dans la fourniture de services de proximité de qualité aux citoyens et le développement de la sécurité dans les milieux de vie.

En 2017, l'adoption d'une loi reconnaissant les municipalités comme des gouvernements de proximité marque un tournant historique pour le monde municipal. C'est le début d'une nouvelle ère pour les municipalités, qui voient augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs. Plus de pouvoirs et d'autonomie pour les municipalités impliquent également plus d'efficacité et d'imputabilité.

Nous sommes d'avis que le respect de l'autonomie des municipalités doit se faire valoir lorsqu'il est question de nomination du chef de police et du processus d'approbation des budgets d'opération.

Le corps municipal doit disposer de la légitimité pour nommer son propre directeur ou chef de police puisque c'est le conseil municipal qui est imputable auprès de la population. Nous sommes favorables à une certaine forme de normalisation du processus de sélection et de nomination des hauts dirigeants des corps de police afin de nous assurer d'un certain standard de qualité. Cependant, le principe de l'autonomie municipale doit être respecté, de sorte que les nominations doivent demeurer la prérogative du conseil municipal.

Il serait difficile également d’imaginer qu’une organisation municipale puisse être efficace et efficiente si elle ne dispose pas d’une autonomie complète en ce qui concerne l’élaboration de son budget et du contrôle des dépenses. C’est justement cette autonomie qui permet aux élus municipaux de tenir compte du contexte général des finances d’une municipalité et de la capacité de payer des contribuables. Dans le même ordre d’idées, il serait intéressant de mettre en place une reddition de comptes avec des indicateurs de mesures d’efficacité permettant de mesurer le niveau de performance des différents corps policiers municipaux du Québec.

IL EST RECOMMANDÉ de respecter l’autonomie décisionnelle des organisations municipales, notamment en ce qui a trait à la nomination des directeurs de police et du contrôle budgétaire des services de police municipaux.

IL EST RECOMMANDÉ d’établir des indicateurs de mesures d’efficacité et de performance des corps policiers municipaux

7. UN FINANCEMENT PLUS ÉQUITABLE

Les citoyens mascouchois subissent une double taxation puisqu’à l’instar des autres municipalités qui disposent de leurs propres services de police, ils assument la totalité des coûts de leurs services policiers municipaux par l’intermédiaire de leurs comptes de taxes et également, financent les services policiers de la Sûreté du Québec par l’intermédiaire de leurs impôts sur le revenu.

À cet égard, le manque d’équité entre le financement des corps de police municipaux et celui des municipalités qui sont desservies par la Sûreté de Québec est frappant. D’une part, les municipalités desservies par un corps de police municipal assument entièrement les coûts reliés à leur service de police et d’autre part, les municipalités qui obtiennent leurs services de police par la Sûreté du Québec ne paient qu’une portion des coûts afférents à ces services. Pour les services de niveau supérieur à ceux qu’une municipalité est tenue d’offrir, c’est la Sûreté du Québec qui les fournit, le gouvernement du Québec en assumant la totalité des coûts.

De plus, la méthode d'assignation des niveaux de service ne tient pas compte de la capacité de payer réelle des municipalités. C'est particulièrement vrai pour une municipalité comme Mascouche, qui se retrouve à devoir offrir un niveau de service de catégorie 2, mais qui ne dispose pas des mêmes moyens qu'une municipalité de 100 000 à 249 999 habitants, c'est-à-dire la taille de population requise pour devoir offrir un tel niveau de service hors CMM.

IL EST RECOMMANDÉ que le Gouvernement du Québec s'assure que le financement des services policiers locaux soit équitable pour l'ensemble des contribuables du Québec.

Un sous-financement au niveau de la santé publique, particulièrement en matière de santé mentale, a des répercussions bien réelles sur les interventions policières. Nos effectifs policiers sont de plus en plus accaparés par des interventions qui sont le résultat du désengagement de l'état au cours des 20 dernières années. De nouveaux modèles d'intervention et de prise en charge reflétant les responsabilités devant être assumées directement par les agences gouvernementales de la santé et des services sociaux plutôt que par les municipalités doivent être mis en place.

À court terme, il y a également lieu de compenser financièrement les services de police municipaux pour une partie des coûts encourus pour le nombre croissant et la durée des interventions policières en lien avec des problèmes de santé mentale.

IL EST RECOMMANDÉ de négocier avec les municipalités un mécanisme et des modalités de la compensation afin de couvrir une partie des coûts croissants des interventions des services de police en matière de santé mentale.

8. CONCLUSION

La Ville de Mascouche tient à remercier le gouvernement du Québec et les représentants du ministère de la Sécurité publique pour avoir initié cette importante réflexion qui représente une occasion unique de repenser le rôle des services de police au Québec et dans nos municipalités.

Il s'agit d'une opportunité historique pour améliorer les services policiers, en tenant compte des nouvelles réalités sociales et des préoccupations de nos concitoyens. Nous sommes persuadés que ce grand processus de consultation contribuera à accroître l'efficacité et l'efficacités de nos corps policiers, pour le plus grand bénéfice de nos communautés.